

**M. le Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS SP 07**

N/Réf.: FW/GB/MC-2020-1

Objet: Soutien aux commerces de proximité

Haisnes, le 29 octobre 2020

Monsieur le Premier ministre,

Le Président de la République et votre gouvernement ont décidé d'un nouveau confinement après celui du printemps dernier. Je ne conteste en rien la pertinence et la nécessité d'une telle mesure au vu de la recrudescence des personnes contaminées par la COVID-19. Il était devenu indispensable de diminuer drastiquement les interactions sociales afin d'endiguer la deuxième vague de contaminations.

Dans son allocution du mercredi 28 octobre 2020, le Président de la République a déclaré : « *Il n'y a pas d'économie prospère dans une situation sanitaire dégradée avec un virus qui circule activement. Et, je vous le dis très clairement, il n'y a pas non plus, de système de santé qui tient s'il n'y a pas d'économie forte pour le financer* ». Nous le savons, l'enjeu est de pouvoir concilier les indispensables impératifs sanitaires avec la préservation des acteurs économiques. Ainsi, le gouvernement maintient et amplifie toutes les mesures de soutien à l'économie nationale.

Cependant, en la qualité de Maire d'une commune de 4.500 habitants, je suis en désaccord complet avec l'obligation de fermeture pour les commerces de proximité. Je considère que l'application des règles actuelles régissant leur ouverture et leur fermeture n'est ni juste, ni compréhensible.

Déjà gravement fragilisés par la concurrence des supermarchés et hypermarchés et par les grandes plate-formes de vente en ligne telles que « Amazon », les commerces de proximité ne se relevaient que progressivement du choc qu'a constitué le premier confinement.

Ce nouvel épisode est une source de désespoir pour nos commerces de détail, ces commerces si essentiels à la vie de nos communes. En temps ordinaire, les maires de petites et moyennes villes connaissent d'ores-et-déjà des véritables difficultés à maintenir leurs commerces locaux. Avec ce nouveau confinement, beaucoup de commerçants envisagent très sérieusement de ne pas rouvrir à l'issue de cette période.

J'estime – ainsi que nombre de mes collègues maires – qu'entre la fin du premier confinement et celui qui vient d'être établi, les commerçants avaient mis en œuvre le protocole sanitaire dédié de manière très rigoureuse. Plus que d'autres, les commerçants de proximité ont eu à cœur de protéger leur fidèle clientèle. A cette aune, ils n'ont pas été récompensés de leurs intenses efforts.

En tant que Maire, je suis très inquiet de la fermeture de la plupart commerces de proximité qualifiés de « non essentiels », surtout à l'approche des fêtes de fin d'année, qui représentent pour beaucoup d'entre-eux une part importante de leur chiffre d'affaire annuel. Le confinement ne doit pas constituer une nouvelle distorsion de concurrence entre ces derniers et les grandes surfaces.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir reconsidérer la position du gouvernement quant à l'ouverture et la fermeture des commerçants de proximité pendant le confinement. Je sollicite de votre bienveillance l'assouplissement du décret les régissant. Je suis certain que des accommodements pourraient être trouvés, de manière à arbitrer en faveur des commerçants sans pour autant remettre en cause la philosophie des règles qui encadrent le confinement. Ainsi, le principe d'égalité pourrait à nouveau primer entre tous les types de commerces.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Frédéric WALLET,
Maire de Haines,
Conseiller départemental.

